

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 1^{er} septembre 2016

ORDAN - LARROQUE
RECU en MAIRIE le

- 8 OCT. 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
23 Août 2016

Date d'affichage
/ /

Objet de la délibération

L'an deux mil seize
et le 1^{er} septembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme EVERLET Marie-Line, Maire.

Présents : M. Jean-Claude COCHET, Mme Maryse DARNAUD, M. Jean-Paul BERGES, M. Eric BOURSIN, Mme Martine GOUZENNE, Mme Patricia BRUNET, Mme Anne-Laurence CLAVEROL, M. Helder DA CRUZ, Mr Michel GARROS, Mr Bastien LEVRARD, M. Eric LASBATS, Mme France LIENARD, Mme Huguette PALLARES.

Absente excusé : Pierre-Henri BRONCAN (pouvoir).

Secrétaire de séance : Eric BOURSIN.

OBJET : Débat sur le PAADD du PLU de la commune d'Ordan-Larroque.

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été mise en oeuvre et la concertation sur ce projet a été organisée.

Vu l'article L151-12 du Code de l'Urbanisme;

Madame le Maire rappelle qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable doit être organisé. Le PADD définitif sera approuvé lors de l'arrêt du projet du PLU par le Conseil Municipal, arrêt qui doit se faire au plus tôt 2 mois après ce débat.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal débat sur ces orientations.

Le présent débat fait l'objet du compte rendu joint à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire
publication

du 16 Septembre 2016



Le Maire

Marie-Line EVERLET REQUA LA PREFECTURE DU GERS

LE 03 OCT. 2016

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - JEUDI 1er SEPTEMBRE 2016 -

Etaient présents :

- Madame Marie-Line EVERLET, maire.
- Monsieur Jean-Claude COCHET, 1^{er} adjoint.
- Madame Maryse DARNAUD, 2^{ème} adjointe.
- Monsieur Jean-Paul BERGES, 3^{ème} adjoint.
- Monsieur Eric BOURSIN, 4^{ème} adjoint.
- Madame Patricia BRUNET, conseillère municipale.
- Madame Anne-Laurence CLAVEROL, conseillère municipale.
- Monsieur Helder DA CRUZ, conseiller municipal.
- Monsieur Michel GARROS, conseiller municipal.
- Madame Martine GOUZENNE, conseillère municipale.
- Monsieur Eric LASBATS, conseiller municipal.
- Monsieur Bastien LEVRARD, conseiller municipal.
- Madame France LIENARD, conseillère municipale.
- Madame Huguette PALLARES, conseillère municipale.

Etait excusé :

- Monsieur Pierre-Henry BRONCAN, conseiller municipal (pouvoir à M. Garros).

Etait absent :

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ouverte cette séance du conseil municipal à 20 h 40.

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. Eric Boursin se déclare volontaire.

Madame le maire fait lecture du compte-rendu et des délibérations relatifs à la dernière réunion du conseil municipal qui s'est tenue le 9 juin 2016. Après approbation de ceux-ci à l'unanimité, elle invite les conseillers municipaux présents qui ont assisté à ladite réunion, à signer les registres correspondants.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance à huis clos :

- présentation de l'avancement de la révision du PLU, du PADD et pré-zonage.

S'agissant d'une réunion à huis clos, Madame le maire demande aux élus de l'autoriser à fermer les portes de la salle du conseil où il n'y a présentement aucun public. Accord à l'unanimité. Elle donne la parole à Monsieur Boursin, président de la commission « urbanisme ».

En préambule Eric Boursin rappelle l'état d'avancement du dossier de révision du PLU et de la réflexion approfondie en cours sur l'avenir de toute la commune.

La commission « révision du PLU » composée de tous les élus a été mise en place et se réunit régulièrement le mercredi soir ou à l'issue des réunions avec le bureau d'étude pour discuter des points clés.

Les réunions avec le BE font l'objet de comptes-rendus diffusés par messagerie à tous les élus et personnes associées.

Les élus y participent en fonction de leur disponibilité, en général de 8 à 10 conseillers municipaux sont présents à toutes les réunions.

A ce jour, il s'agissait d'imaginer ce que sera Ordan dans 15 à 20 ans et de mettre en place le cadre réglementaire pour que les conditions de vie des habitants soient les plus satisfaisantes possibles, dans le respect du territoire et de son identité. L'habitat en est une des composantes au même titre que le cadre de vie, les équipements, la circulation, les paysages, l'environnement , ...

Le PLU est la traduction réglementaire d'un Projet d'Intérêt Général (PIG). Notion d'intérêt général dans l'intérêt de tous, qui prime sur l'intérêt particulier du seul propriétaire foncier. Aujourd'hui un diagnostic communal très complet a été réalisé et l'hypothèse de développement a été retenue en commission à objectif 2030.

A partir d'une population estimée à 1000 habitants en 2017 . L'objectif est de porter la population communale aux environs de 1170 habitants en 2030, soit 170 habitants supplémentaires par rapport à 2017. Cet objectif s'appuie sur la création d'environ 70 nouveaux logements.

Suite aux réunions de travail portant sur le pré-PADD et la stratégie d'urbanisation, Eric Boursin présente au conseil municipal pour débat la trame détaillée de PADD.

Le PADD est sous-tendu par l'idée de créer les conditions d'un développement durable mieux adapté à l'identité rurale du territoire. Le principal enjeu pour la commune est de sécuriser et renforcer les réseaux existants et non de créer de nouveaux équipements.

Il est proposé cinq grandes orientations :

- préserver les ressources environnementales, paysagères et agricoles,
- permettre le développement maîtrisé de la commune,
- répondre aux besoins des habitants,
- développer les forces économiques,
- améliorer les mobilités.

Monsieur Boursin présente un projet de pré-zonage non officiel à ce jour et qu'il n'est pas question de diffuser à ce stade embryonnaire de la procédure de révision du PLU.

Après débats, Madame le Maire demande au conseil de valider le PADD afin de poursuivre la procédure de révision du PLU.

Vote des élus : favorable à la majorité (1 voix contre).

Pour finir, M. Boursin indique que suite à ce vote, il proposera à la commission urbanisme de surseoir à statuer lors de l'instruction des dossiers de CU qui concerneront des parcelles situées dans des zones pour lesquelles la municipalité ne peut se prononcer en l'état actuel d'avancement de la procédure de révision du PLU.

Avis favorable à l'unanimité des élus sur cette proposition, non soumise au vote.

Fin de la séance : 23 h 30.
